

CONDITIONS GÉNÉRALES ALUPROF BELGIUM S.A.

1. Champ d'application des conditions générales de vente et de livraison

- 1.1. Ces conditions générales de vente et de livraison stipulent les conditions pour l'exécution par ALUPROF BELGIUM S.A., ayant son siège social à 9200 Dendermonde, Zeelsebaan 61, inscrit à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro BE0631.791.484, (ci-après dénommé le « **Vendeur** »), de contrats de vente et de livraison de biens au profit de l'Acheteur.
- 1.2. Ces conditions générales de vente et de livraison font partie intégrante du contrat entre le Vendeur et l'Acheteur, quelle que soit la façon dont ce contrat a été conclu.
- 1.3. En passant commande, l'Acheteur reconnaît avoir connaissance de ces conditions et de les accepter comme valables et contraignantes entre les parties.

2. Contrats et offres

- 2.1. Tous les contrats entre le Vendeur et l'Acheteur ne sont valables en droit que quand ils sont acceptés expressément et par écrit par un représentant du Vendeur, conformément aux règles légales en matière de représentation.
- 2.2. Après acceptation de la commande par le Vendeur, l'Acheteur ne peut plus y renoncer et il est tenu au paiement de la facture y afférente.
- 2.3. Sauf mention contraire explicite dans l'offre, sa durée de validité est limitée à un (1) mois.
- 2.4. Lors de la passation d'une commande, l'Acheteur est toujours tenu à référer expressément à l'offre correspondante, faute de quoi le Vendeur pourrait déroger aux prix initialement prévus.

3. Prix

- 3.1. Les prix sont fixés conformément à la liste des prix applicable au jour où la commande est acceptée. Les listes des prix reprennent toujours le prix net du produit, hors TVA. À la date d'établissement de la facture, la TVA - le cas échéant - sur les biens achetés sera calculée sur la base du taux applicable à ce moment. Le Vendeur se réserve le droit de modifier les taux de TVA appliqués au bon de commande et/ou de refacturer d'autres (éventuellement de nouvelles) formes de taxation à l'Acheteur.
- 3.2. Le Vendeur se réserve le droit de régulièrement mettre à jour les listes des prix. La mise à jour de la liste des prix invalide toutes les versions antérieures.
- 3.3. Les prix incluent les frais de conditionnement pour un conditionnement normal des biens vendus, et ce, selon les normes déterminées par le Vendeur. Si une façon particulière de conditionnement des biens vendus s'impose et/ou si l'Acheteur la demande spécifiquement, l'Acheteur se réserve le droit de facturer des frais de conditionnement supplémentaires.
- 3.4. Pour des emballages incomplets, un supplément de 25% sera facturé en dessus du prix de vente employé. Le Vendeur se réserve le droit de modifier des quantités commandées à des emballages complets, si le bon de commande permet clairement de constater un doute en matière de la quantité commandée.

4. Livraison

- 4.1. Sauf accord contraire entre les parties, le Vendeur livrera les biens aux locaux de l'Acheteur, ou bien à l'endroit communiqué lors de la commande, où la propriété et le risque des biens seront transférés. L'Acheteur est obligé de réceptionner les biens livrés par le Vendeur au moment convenu et de prévoir l'espace nécessaire afin que les biens puissent être livrés et entreposés. Si la décharge est impossible pour des raisons propres à l'Acheteur, l'Acheteur couvrira les frais d'entreposage et d'assurance à concurrence du montant fixe de 10% du montant net de la commande (hors TVA), ainsi que les frais de transport supplémentaires.
- 4.2. Au moment de la livraison, l'Acheteur en accusera réception en signant le bon de livraison. Le transfert des biens à l'Acheteur ne s'effectuera que sur la base du bon de livraison. D'éventuels défauts apparents seront mentionnés sur le bon de livraison ou notifiés par écrit au Vendeur au plus tard dans les huit (8) jours ouvrables ; dans ce cas, l'Acheteur doit décrire les défauts en détail. L'emploi et le traitement subséquent des biens impliquent l'acceptation irrévocable de ceux-ci.

ALUPROF SA Centrala
ul. Warszawska 153
43-300 Bielsko-Biała
tel. +48 33 81 95 300
fax +48 33 82 20 512

Zakład w Opolu
ul. Gosławicka 3
45-446 Opole
tel. +48 77 40 00 000
fax +48 77 40 00 006

Zakład w Golezszowie
ul. Przemysłowa 10
43-440 Golezszów
tel. +48 33 48 32 010
fax +48 33 85 66 552

Zakład w Ogrodzonej
Centrum Badań i Innowacji
ul. Dojazdowa 5
43-426 Ogrodzona
tel. +48 33 819 52 46

Sauf accord contraire, des différences minimales de couleur et/ou de texture dans la finition de certains biens ne pourront jamais être considérées comme des défauts apparents et ne pourront être prises en considération pour une contestation de la conformité de la livraison.

- 4.3. Le Vendeur se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles. La livraison partielle d'une commande ne peut en aucun cas justifier le refus (partiel) de paiement des biens livrés.
- 4.4. Les délais de livraison communiqués par le Vendeur ne le sont qu'à titre indicatif. En cas d'un retard anormal de livraison, l'Acheteur a le droit de résilier son achat par courrier recommandé et sans intervention judiciaire, à condition que le Vendeur n'ait pas livré dans une période d'un (1) mois après que le Vendeur avait été mis en demeure par courrier recommandé à cet effet par l'Acheteur. L'Acheteur renonce expressément à tout autre moyen de recours, en particulier à l'octroi de toute forme d'indemnité.
- 4.5. Sauf accord contraire entre les parties, le Vendeur se réserve le droit de facturer des frais de livraison particuliers directement à l'Acheteur.
- 4.6. Lorsque les marchandises sont livrées dans des emballages réutilisables, les conditions de délivrance et de retour des emballages à chaque fois sont définies dans le document intitulé "Instructions pour le retour des emballages d'ALUPROF S.A", disponible sur www.aluprof.eu ou www.aluprof.com
- 4.7. Si l'Acheteur ne retourne pas l'emballage dans le délai spécifié dans les "Instructions pour le retour des emballages ALUPROF S.A.", le Vendeur a le droit d'imposer une pénalité contractuelle à l'Acheteur de 1% de la valeur nette de l'emballage telle que déterminée dans la liste de prix publiée sur www.aluprof.eu ou www.aluprof.com ; pour chaque jour de retard dans le retour de l'emballage, mais jusqu'à concurrence d'un montant n'excédant pas la valeur d'un nouvel emballage tel qu'indiqué dans la liste de prix publiée sur www.aluprof.eu ou www.aluprof.com.
- 4.8. Si l'emballage réutilisable est perdu ou endommagé pour des raisons imputables à l'acheteur, le vendeur est en droit d'infliger une pénalité contractuelle à l'acheteur du montant du nouvel emballage réutilisable, tel qu'indiqué dans la liste de prix publiée sur www.aluprof.eu ou www.aluprof.com.

5. Conditions de paiement

- 5.1. Sauf convention contraire entre les parties, l'Acheteur est tenu de payer la totalité de la valeur de la commande avant le chargement des marchandises sur le moyen de transport.
- 5.2. Dans les autres cas, l'Acheteur s'engage à régler la valeur de la commande dans le délai indiqué sur la facture, sous réserve de l'article 5.3 des Conditions Générales.
- 5.3. Le vendeur peut accepter le paiement à la livraison des marchandises en accordant un crédit commercial. Le crédit commercial désigne un montant jusqu'à concurrence duquel les marchandises peuvent être libérées avec paiement différé, à condition que l'acheteur paie les sommes dues à temps et de manière continue. Le Vendeur peut assurer les opérations de paiement différé. En cas de retard de paiement des marchandises, le Vendeur en avisera l'assureur et sera en droit de retenir toute livraison à l'Acheteur à compter de cette date. Le crédit commercial est accordé par le vendeur sur la base de la décision de l'assureur, des dossiers financiers, de la garantie fournie et de l'historique de collaboration du vendeur avec l'acheteur. La décision de crédit commercial peut être révoquée et modifiée par le Vendeur à tout moment. Dans des cas justifiés, le Vendeur peut également convenir d'un délai de paiement différé si, avant le début des travaux d'exécution de la commande, l'Acheteur fournit au Vendeur une garantie sous la forme d'un accreditif irrévocable, d'une garantie bancaire ou d'une garantie d'assurance, dûment délivrée, avec le contenu préalablement accepté par le Vendeur.
- 5.4. Le Vendeur a le droit d'arrêter l'exécution des commandes confirmées, notamment si l'une des situations suivantes se produit :
 - a) non-paiement d'une facture ;
 - b) L'évaluation par le Vendeur de la situation financière de l'Acheteur est négative ;
 - c) un refus de l'assureur d'assurer les sommes dues au Vendeur par l'Acheteur ou une réduction par l'assureur de ces sommes
 - d) la valeur de la marchandise dépasse le montant du crédit commercial précédemment accordé par le Vendeur à l'Acheteur.

ALUPROF SA Centrala
ul. Warszawska 153
43-300 Bielsko-Biała
tel. +48 33 81 95 300
fax +48 33 82 20 512

Zakład w Opolu
ul. Gosławicka 3
45-446 Opole
tel. +48 77 40 00 000
fax +48 77 40 00 006

Zakład w Goleiszowie
ul. Przemysłowa 10
43-440 Goleiszów
tel. +48 33 48 32 010
fax +48 33 85 66 552

Zakład w Ogrodzonej
Centrum Badań i Innowacji
ul. Dojazdowa 5
43-426 Ogrodzona
tel. +48 33 819 52 46

- 5.5. Si l'acheteur fait usage du crédit commercial, il est tenu de remettre les rapports financiers annuels au vendeur à la fin de chaque année civile. Les procès-verbaux doivent être remis au plus tard quinze jours après leur établissement.
- 5.6. Si les sommes dues ne sont pas payées à temps, le vendeur peut prendre des mesures pour les recouvrer. En cas de défaut de facturation, le Vendeur a le droit, à sa seule discrétion, unilatéralement :
- a) modifier la date de paiement existante pour un paiement au plus tard à la date d'encaissement ;
 - b) refuser de libérer les marchandises ;
 - c) réduire ou annuler le montant du crédit commercial existant.
- 5.7. Si le Vendeur revient sur sa décision d'accorder un crédit commercial, et/ou en cas de défaut de paiement d'au moins trente jours sur une facture, le Vendeur peut, à sa seule discrétion, résilier le contrat en tout ou en partie et décider d'une action en justice l'avenir ou à compter du jour où le contrat a été conclu. La déclaration de résiliation du contrat doit être faite par écrit dans les 90 jours suivant la survenance de tout motif de résiliation du contrat tel qu'indiqué dans la phrase précédente.
- 5.8. Le paiement est réputé effectué le jour où les fonds sont crédités sur le compte bancaire du Vendeur.
- 5.9. L'Acheteur n'a pas le droit de suspendre le paiement du montant de la facture en raison de vices apparents ou cachés signalés ou d'autres réclamations en rapport avec l'exécution de la livraison.
- 5.10. En cas d'informations selon lesquelles la situation financière de l'Acheteur se détériore et sa capacité à faire face à ses obligations est limitée, le Vendeur se réserve le droit d'exiger de l'Acheteur une garantie supplémentaire pour le paiement du bien commandé. Si la constitution immédiate d'une garantie n'est pas possible, le vendeur a le droit de suspendre l'exécution du contrat jusqu'à ce que la garantie ait été obtenue.
- 5.11. En cas de non-paiement de la facture dans le délai fixé, un intérêt de retard de 1% par mois sur le montant de la facture impayée sera dû de plein droit et sans mise en demeure préalable à compter de la date d'échéance. Une indemnité forfaitaire s'élevant à 10% du montant de la facture restant due (avec un minimum de 125 euros) est également due de plein droit et sans mise en demeure préalable, sans préjudice du droit du Vendeur de réclamer une indemnité plus élevée, sous réserve de justification. des dommages plus élevés effectivement subis. .

6. Réserve de propriété

- 6.1. Même s'ils ont été traités ou usinés, les biens demeurent la propriété du Vendeur tant que le Vendeur n'a pas complètement payé le montant de la facture. Le Vendeur se réserve le droit de reprendre les biens en cas de non-paiement.
- 6.2. Nonobstant la réserve de propriété du Vendeur, l'Acheteur porte le risque de perte ou de destruction à partir de la livraison des biens.

7. Responsabilité des vices cachés

- 7.1. La responsabilité du Vendeur pour d'éventuels vices cachés dans les biens livrés par le Vendeur se limite à des vices se manifestant dans les 6 mois après la livraison des biens. De toute façon, d'éventuels vices cachés doivent être notifiés au Vendeur par l'Acheteur par courrier recommandé, immédiatement et dans les huit (8) jours après la découverte du vice, sous peine de déchéance du recours. Cette notification doit comprendre une description détaillée du vice. Des plaintes en raison de vices cachés ne suspendent pas l'obligation de paiement dans le chef de l'Acheteur. Sauf accord contraire, des différences minimales de couleur et/ou de texture dans la finition des biens ne pourront jamais être considérées comme des vices cachés.
- 7.2. L'Acheteur est obligé de permettre au Vendeur d'examiner, si nécessaire, les biens concernant lesquels l'Acheteur a constaté un vice. Le Vendeur s'engage à informer l'Acheteur de son point de vue concernant la plainte en raison de vices cachés dans les quatorze (14) jours ouvrables.
- 7.3. Si le Vendeur reconnaît un vice caché, il s'engage à échanger le bien concerné dans le délai de livraison initialement prévu.
- 7.4. En cas de contestation entre l'Acheteur et le Vendeur en ce qui concerne la présence d'éventuels vices cachés, les parties peuvent faire appel à un expert indépendant qui donnera ses conseils à ce propos. Les frais d'une intervention par un tiers seront toujours pris en charge par la partie la plus diligente.

ALUPROF SA Centrala
ul. Warszawska 153
43-300 Bielsko-Biała
tel. +48 33 81 95 300
fax +48 33 82 20 512

Zakład w Opolu
ul. Gosławicka 3
45-446 Opole
tel. +48 77 40 00 000
fax +48 77 40 00 006

Zakład w Golezszowie
ul. Przemysłowa 10
43-440 Golezszów
tel. +48 33 48 32 010
fax +48 33 85 66 552

Zakład w Ogrodzonej
Centrum Badań i Innowacji
ul. Dojazdowa 5
43-426 Ogrodzona
tel. +48 33 819 52 46

- 7.5. Nonobstant la garantie pour des vices cachés, le Vendeur ne peut être tenu responsable que pour le dommage réellement subi dans le chef de l'Acheteur et l'Acheteur renonce expressément au droit de se faire rembourser tous dommages conséquents par le Vendeur. La responsabilité du Vendeur est limitée au prix net (hors TVA) du bien vendu dans lequel le vice caché a été constaté.
- 7.6. Le Vendeur ne peut aucunement être tenu responsable pour les dégâts pouvant se produire suite aux transport et stockage incorrects du bien par l'Acheteur (p.ex. pour des dégâts ayant surgi en conséquence de dégâts mécaniques, de l'humidification du bien, l'effet de facteurs environnementaux agressifs...).

8. Force majeure

- 8.1. Le Vendeur ne peut être tenu responsable pour la non-exécution ou l'exécution incorrecte de la livraison si elle résulte d'événements exceptionnels sur lesquels le Vendeur n'a pas d'influence, en particulier des actes juridiques des autorités ou la force majeure.
- 8.2. Les événements suivants peuvent notamment être considérés comme force majeure : catastrophes naturelles, tremblements de terre, guerre, perturbations sociales, mobilisation, le manque de ressources, le manque de transport, grèves, lock-out, imprévus qui perturbent les processus de production et logistique du Vendeur...
- 8.3. En cas de force majeure, le Vendeur informe immédiatement l'Acheteur si des obstacles se présentent lors de l'exécution de la livraison. Dans ce cas, le Vendeur a le droit de renoncer complètement ou partiellement au contrat sans obligation de réparation à l'Acheteur.

9. Garantie

- 9.1. Sauf si un certificat de garantie est joint aux biens, le Vendeur ne peut être engagé que pour d'éventuels défauts apparents ou vices cachés comme il a été exposé aux articles 4 et 7 de ces conditions générales.
- 9.2. La garantie supplémentaire sur les biens se limite exclusivement à ce qui a été repris dans le certificat de garantie. Les conditions de garantie sont disponibles sur demande.

10. Communication

- 10.1. Dans le cadre de l'exécution du contrat, les parties échangeront les informations suivantes :
- a) des listes des prix pour les produits offerts par le Vendeur, des modifications de prix envisagées et les délais pour l'introduction de nouvelles listes des prix par le Vendeur ;
 - b) des catalogues de produits offerts par le Vendeur ;
 - c) des mises à jour de logiciels ;
 - d) des informations techniques et commerciales concernant de nouveaux produits ou des modifications dans l'assortiment.
- 10.2. La communication entre l'Acheteur et le Vendeur s'effectuera par voie électronique : sous la forme d'informations et fichiers dans l'espace autorisé du site web www.aluprof.eu, qui sont également mentionnés dans les informations envoyées par courriel. Ces informations seront envoyées depuis l'adresse : belgium@aluprof.eu. D'autres informations concernant le contrat entre l'Acheteur et le Vendeur peuvent être envoyées depuis les adresses individuelles des collaborateurs du Vendeur.
- 10.3. Si nécessaire, le Vendeur s'oblige à :
- a) l'octroi d'accès à l'espace autorisé du site web www.aluprof.eu à l'Acheteur en fournissant des données d'accès individuelles (login et mot de passe) ;
 - b) la publication à l'endroit susmentionné de toutes les informations importantes pour l'Acheteur : listes des prix, catalogues, mises à jour de logiciels conceptuels, informations techniques et commerciales concernant de nouveaux produits ou des modifications dans l'assortiment, prix, offres...
- 10.4. Toutes les modifications concernant les informations publiées dans l'espace autorisé du site web www.aluprof.eu entrent en vigueur à la date mentionnée par le Vendeur.
- 10.5. Le Vendeur se réserve le droit d'apporter des modifications aux catalogues des systèmes. Le Vendeur passant commande est censé avoir pris connaissance des catalogues actuels et de la liste des prix actuelle du Vendeur.

ALUPROF SA Centrala
ul. Warszawska 153
43-300 Bielsko-Biała
tel. +48 33 81 95 300
fax +48 33 82 20 512

Zakład w Opolu
ul. Gosławicka 3
45-446 Opole
tel. +48 77 40 00 000
fax +48 77 40 00 006

Zakład w Goleiszowie
ul. Przemysłowa 10
43-440 Goleiszów
tel. +48 33 48 32 010
fax +48 33 85 66 552

Zakład w Ogrodzonej
Centrum Badań i Innowacji
ul. Dojazdowa 5
43-426 Ogrodzona
tel. +48 33 819 52 46

11. Vie privée

- 11.1. Dans le cadre du contrat de vente, le Vendeur recueillera avec l'Acheteur des données à caractère personnel concernant l'Acheteur et ses représentants. Les données à caractère personnelle de l'Acheteur qui seront recueillies sont : adresse e-mail, nom, adresse, numéro GSM, date de naissance et choix de langue. Lors de la commande, il est possible que des détails de cartes de crédit soient demandées en tant que garantie. Par la présente, l'Acheteur accorde son autorisation explicite pour le traitement de ces données à caractère personnel selon les conditions reprises dans cette clause.
- 11.2. Les données à caractère personnel communiquées par l'Acheteur seront traitées conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Le Vendeur agit ici en tant que responsable du traitement et traitera les données aux fins suivantes : administration des clients, traitement et suivi des commandes et réservations et marketing direct de la part du Vendeur. L'Acheteur consent également à ce que les données puissent être vendues. Cependant, les détails des cartes de crédit de l'Acheteur ne seront jamais communiqués à des tiers.
- 11.3. L'Acheteur a un droit d'accès et de rectification en ce qui concerne les données lui concernant qui sont traitées dans les fichiers de l'Acheteur. Ce droit d'accès et de rectification peut être demandé au moyen d'un courrier daté et signé. Chaque Acheteur peut s'opposer au traitement de ses données à caractère personnel à des fins de marketing direct ; pour ce faire, il en informe le Vendeur par écrit au moyen d'une demande datée et signée adressée au siège social du Vendeur. L'Acheteur a également le droit de consulter la déclaration du Vendeur dans le registre de la Commission de la protection de la vie privée.
- 11.4. Le Vendeur prend toutes les mesures raisonnables afin d'assurer la confidentialité des données fournies par l'Acheteur. L'Acheteur reconnaît que l'envoi de données à caractère personnel via Internet n'est jamais sans risques. Par conséquent, l'Acheteur reconnaît et accepte que le préjudice qu'il subirait à cause de l'emploi illégitime de données à caractère personnel par des tiers n'y ayant pas obtenu l'autorisation, ne peut jamais être répercuté sur le Vendeur.

12. Clauses finales

- 12.1. Au cas où (une partie d') une clause de ces conditions générales serait inopposable ou contraire à une clause des lois de police, ce fait n'influencera ni la validité ni l'opposabilité des autres clauses de ces conditions générales et n'influencera non plus la validité ni l'opposabilité de la partie de la clause en question qui n'est pas inopposable ou contraire à une clause des lois de police. Dans un tel cas, les parties négocieront de bonne foi afin de remplacer la clause inopposable ou contraire par une clause opposable et valable en droit qui correspond aussi bien que possible à l'objet et la portée de la clause originale.
- 12.2. Tous les contrats auxquels ces conditions générales s'appliquent, ainsi que tous les autres contrats qui en découlent, sont régies uniquement par le droit belge. L'application de la Convention des Nations unies du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.
- Tous les litiges entre les parties concernant les contrats soumis à ces conditions générales relèvent exclusivement de la compétence de l'arrondissement judiciaire d'Anvers (Belgique).